

Rapport de la Commission de Gestion sur le préavis 165/2014

Au Conseil communal de Nyon

Nyon, le 6 mai 2015

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Introduction

La venue à Nyon en 2014 de Luna Classics a été présentée au Conseil communal par le préavis municipal du 28 avril, avec clause d'urgence, rapporté dans la confidentialité le 2 mai 2014. Ce préavis fut accepté le 12 mai 2014 par 50 oui, 13 non et 20 abstentions.

La COGES a essayé de comprendre le déroulement de ce dossier dont le traitement dans l'urgence et la confidentialité par une équipe très restreinte, qui en plus de son travail usuel, n'a peut-être pas su accorder toute l'attention nécessaire à une organisation aussi complexe que Luna.

Préambule

Au vu de la mise en faillite de Luna (association et fondation) et de la dépense par la Ville de 500'000 francs environ, la COGES se devait de mener une réflexion sur cette affaire. Elle a utilisé le préavis 165/2014 comme base d'investigation. Pour compléter ses informations elle s'est adressée à Monsieur le Syndic pour demander les comptes et des précisions concernant les deux entités de LUNA.

Le Syndic a fait parvenir à la Commission essentiellement les documents suivants :

- rapport de l'Association St-Prex Festival au 30 septembre 2013 par FidOffice SA
- les résultats des comptes 2013 qui ont permis l'établissement du budget 2014
- le budget qui a conduit à la rédaction du préavis 165/2014
- flux des liquidités de l'Association LUNA CLASSICS 2014
- analyse des données financières et budgétaires de l'Association LUNA CLASSICS, rédigée par M. George Darrer en date du 4 février 2015.

Par ailleurs, le Syndic a fourni spontanément des informations par oral et le texte ci-après :

Informations de Monsieur le Syndic suite aux questions posées

La Commission de Gestion désire avoir connaissance des comptes qui ont été présentés à la Municipalité pour la rédaction du préavis 165 LUNA CLASSICS

Lors de la préparation de la venue de cet événement, nous avons essentiellement travaillé sur la base des budgets de l'édition 2014. J'ai eu connaissance du bilan au 30 septembre 2013 et j'ai reçu des explications rassurantes sur l'état positif du bilan et critique des liquidités.

Le budget pris en compte pour la décision était basé sur des éléments liés aux soutiens du Canton, Loterie romande ou Arcam. Ces organismes ont pour habitude d'analyser les comptes et bilans avant d'octroyer une aide. Et des subventions ou aides ont été accordées.

La Municipalité a-t-elle eu connaissance des comptes de la manifestation 2014 à Nyon ?

En novembre, j'ai demandé des explications sur les finances de l'Association et de la Fondation car j'ai eu quelques échos de fournisseurs, prestataires et artistes non encore payés. J'ai eu plusieurs séances de travail avec Mme Hazeline van Swaay et je lui ai demandé de constituer un groupe de travail pour prévoir un assainissement de la situation. J'ai fait analyser les comptes et évaluer les chances d'un sauvetage.

Cette analyse a permis de constater que l'exercice 2014 se solde par une perte de CHF 686'700.- en partie due à des surcoûts liés au déménagement à Nyon et à des recettes non conformes aux prévisions (ou espoirs).

Autres éléments

Pour le reste, je peux vous donner les éléments suivants en sachant que deux interpellations seront déposées devant le Conseil communal et que j'y répondrai bien volontiers plus en détail.

Le festival a déposé le bilan. Que s'est-il passé ?

A ma connaissance, la situation s'est dégradée en 2014 car les organisateurs de LUNA CLASSICS avaient un espoir d'obtenir une subvention de CHF 300'000.- du Canton, à fonds perdu et CHF 200'000.- de prêt. Ainsi la dette a augmenté de CHF 500'000.- même si l'apport de liquidités a donné (très provisoirement) un bol d'air.

Quelques dépenses supplémentaires liées au déménagement à Nyon et des espoirs déçus au niveau des recettes ont entraîné l'association dans une situation financière inextricable. Un plan d'assainissement était nécessaire. De nombreux efforts ont été consentis mais la fondation n'a pas été en mesure de réunir les fonds nécessaires pour éviter le dépôt de bilan.

Laissez-moi rappeler que d'autres festivals ont connu de grandes difficultés financières : le Montreux Jazz Festival, Visions du Réel, le Far°, les Docks, le Théâtre de Vidy, l'Orchestre de Chambre de Genève, le Béjart Ballet de Lausanne et bien d'autres ont dû compter sur les pouvoirs publics pour éviter le dépôt de bilan ou une interruption de leurs activités.

Dans le cas de LUNA CLASSICS, sa trop courte implantation à Nyon ne pouvait justifier un sauvetage par les autorités nyonnaises. Et le Canton qui avait déjà accordé un prêt de CHF 900'000.- pour l'infrastructure et une subvention de CHF 30'000.- pour le festival ne pouvait augmenter son soutien.

La faillite n'est-elle pas liée au fait que le démontage et stockage de Luna a coûté plus cher que prévu ?

Il est vrai que cette infrastructure a coûté plus cher que prévu. Et que ce prototype a provoqué des frais plus élevés que les premières estimations pour le montage et le stockage. Cette situation a entraîné un problème de liquidités.

Ces frais ont été mieux maîtrisés en 2013 qu'en 2014. Mais à mon sens, la faillite est plutôt liée à un problème structurel.

Mais pourquoi ne pas avoir trouvé une solution plus honorable ?

Les dettes à court terme s'élèvent à CHF 700'000.- J'avais proposé à Mme Hazeline Van Swaay de trouver CHF 200'000.- afin d'enclencher un plan d'assainissement pour le Festival 2015 sous forme de concordat extra-judiciaire.

J'exigeais également la garantie que l'édition 2015 serait équilibrée et si possible bénéficiaire. Elle n'a malheureusement pas pu relever ce défi. J'ai donc conseillé à la directrice de procéder à un dépôt volontaire du bilan, non sans en avoir préalablement parlé avec le Conseiller d'Etat Philippe Leuba et informé les autorités concernées (Canton, Région, Commune) ainsi que la Loterie Romande.

Conclusion du Syndic :

La subvention accordée au Festival LUNA CLASSICS est de CHF 60'000.- sur un budget de 2,5 millions. Ce Festival a accueilli 15'000 spectateurs. La subvention représente CHF 4.- par spectateur, un montant faible en comparaison d'autres manifestations nyonnaises ou romandes.

Il faut encore préciser que le montant de CHF 200'000.- du préavis a été utilisé pour financer l'infrastructure conçue par l'EPFL. Cette infrastructure est toujours là et un nouveau projet de festival pourrait voir le jour en 2016 à Nyon en utilisant la LUNA CLASSICS. Je vais faire mon possible pour réunir les compétences et financements afin qu'une nouvelle organisation puisse reprendre cette infrastructure et y organiser un festival annuel à Nyon

Le dépôt de bilan est une forme brutale d'assainissement. Ce festival succombe à une crise de croissance et ce dépôt de bilan sanctionne une carence de compétences dans la gestion.

Pour conclure, je peux dire que LUNA CLASSICS est un excellent produit culturel, un événement original qui s'est développé dans un écrin grandiose ; un écrin qui a participé à son succès et provoqué un problème de liquidités. Mais il y a aussi et surtout eu un problème structurel. L'événement est né de l'énergie et de l'enthousiasme d'Hazeline Van Swaay qui a su convaincre et trouver de l'argent pour Luna. C'était remarquable mais il y a une limite à l'exercice. L'ardeur et la passion ne suffisent pas, il faut aussi de la compétence dans la gestion. Il manquait une vraie vision financière.

Examens des comptes

La pièce principale pour l'analyse est le Rapport de l'organe de révision au 30 septembre 2013 de L'Association St-Prex Festival du 6 janvier 2014. Dans le rapport, il est mentionné que les comptes annuels au 30 septembre 2013 comprennent le comparatif au 30 septembre 2012 qui présente un bénéfice de CHF 822'956.22 en raison de la méthode comptable du sponsoring par la société Vale International SA pour un montant de CHF 1'810'000.- qui a été assimilé à un produit d'exploitation.

Ce sponsoring avait pour but de soutenir l'Association St-Prex Festival pour les investissements réalisés dans l'infrastructure LUNA CLASSICS, démarrés au cours de cet exercice. Il est important de noter que ce bénéfice ne reflète pas la situation de manque de liquidités de l'Association au 30 septembre 2012.

Les points à relever dans le compte de profits et pertes du 1^{er} octobre 2012 au 30 septembre 2013 sont :

- | | |
|--|-----------------|
| • Pertes fiscale reportée 2012 (total des pertes fin 2011) | CHF -729'133.53 |
| • Pertes fiscale reportée 2013 (total des pertes fin 2012) | CHF -45'477.31 |
| • Résultat net fiscal 2013 (total des pertes fin 2013) | CHF -736'132.20 |

- Notez aussi certains postes de charge très élevé pour un budget de CHF 2'134'000.00
- Direction administrative CHF 155'000.00
- Direction opérationnelle CHF 144'124.14

Conclusion

Luna, louée par certains panégyristes, était aussi une organisation monocéphale dans laquelle circulait beaucoup d'argent, sans contrôle particulier, et où la Ville n'avait aucune emprise, hormis d'accepter ou refuser son arrivée à Nyon.

Luna avait la capacité de revenus en billetterie et en publicité (sponsoring non compris) de plus d'un million de francs mais en dépensait davantage en communication et administration.

La performance de Luna se résume aussi à 13 belles soirées de l'été 2014 pour une dépense totale à charge de la ville de Nyon d'environ **un demi-million de francs** (38'000 francs par soirée soit, s'il y a vraiment eu 15'000 spectateurs payants, 33 francs que l'on peut mettre en perspective face aux quatre francs par spectateur mentionné par le Syndic).

Le fort engagement financier du Canton (900'000 francs) et de la Loterie qui auraient dû constituer un indice positif quant à la santé financière de Luna, prouve s'il le fallait encore que toute démarche « la tête dans le sac » ou dans l'urgence n'est en aucun cas une saine attitude. Cela a également empêché notre Conseil d'adopter une décision adéquate.

Relation avec le préavis

Le préavis N° 165 (du 28 avril 2014) concernant la demande d'un crédit d'investissement de CHF 265'000.- et d'un crédit supplémentaire au budget de CHF 60'000.- pour la venue à Nyon d'un festival prestigieux,

Les comptes de l'Association St-Prex Festival ont été disponibles début janvier 2014 et le préavis date du 28 avril 2014, soit près de 4 mois pour vérifier le bilan 2013. Il aurait été possible de voir que les problèmes de liquidité de l'Association existaient depuis un certain temps. Sans l'aide d'un expert-comptable, il était évident de voir, dans ces comptes, qu'il y avait un gros problème de liquidité.

Avec un préavis 165/2014 qui aurait mentionné correctement la situation financière de l'Association St-Prex Festival, la commission ad hoc du mois de mai 2014 dans son rapport du 2 mai 2014 aurait pu orienter différemment le Conseil communal et éventuellement éviter la perte des montants investis dans ce projet.

La Région n'a pas versé les 200'000 Fr. mentionné dans le préavis 165. La raison nous est inconnue.

Limites

La COGES n'a pas la prétention de vous présenter un rapport exhaustif, ce n'est de toute façon pas son rôle, mais elle ne pouvait faire abstraction des réalités qui ont conduit Luna à un échec patent et regrettable. Une autre issue dépendait d'un miracle, car de tous les membres des comités autour de Luna s'il y avait moult personnes de qualités pour les domaines artistiques, il manquait visiblement un management financier.

La Commission de gestion vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre connaissances du rapport de la COGES sur le préavis 165 de 2014. Ce rapport sera intégré dans le rapport général 2014 de la Commission de Gestion.

La Commission de gestion

Jean-François Füglistler Président,
Olivier Stalder Vice-président,
Olivier Monge Secrétaire,
Valérie Annen.
Victor Allamand,
Aurélie Bodeman,
Fabien Bourqui,
Alex Braunwalder,
Véronique Bürki Henriod,
Pierre-Alain Dupuis,
Josette Gaille,
Yves Gauthier-Jaques,
Séverine Lugeon,
Sacha Soldini,
Frédéric Tschuy